

ATTISOIR

**MANUFACTURES
DE PROXIMITE**
Tiers-lieux de production
de nos territoires

Appel à Manifestation d'Intérêt pour une « résidence d'entreprises » au sein de l'ATTISOIR - manufacture de proximité de la Lozère

OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET	2
I. PRESENTATION DU PROJET ATTISOIR	2
II. L'ATELIER COLLABORATIF	4
L'OFFRE « RESIDENT PERMANENT »	6
I. LE CONTENU DE L'OFFRE « RESIDENT PERMANENT »	6
II. CONDITIONS TARIFAIRES DES RESIDENTS PERMANENTS	7
III. REGLEMENT DE L'AMI	8



Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) porte sur des prestations pour des « Résidents Permanents » qui consistent à de la mise en location de modules et d'espaces partagés de production, au sein de l'Attisoir, la première manufacture de proximité de Lozère.

L'Attisoir est une structure collaborative qui vise à accueillir des entreprises, à valoriser la ressource en bois local via la mise en commun d'outils de production, la mise en place de formations, la sensibilisation au design et la réalisation d'objets manufacturés en circuit court.



Le présent AMI est ouvert en continu à compter du Mardi 18 Avril 2023.

La première vague de candidature se clos le Mercredi 10 Mai 2023.

Le premier comité de sélection aura lieu le Lundi 15 Mai 2023 puis se réunira tous les 2 mois pour valider les candidatures au fil de l'eau.

I. Présentation du Projet ATTISOIR

L'ATTISOIR un projet soutenu par l'Etat

Présenté par Lozère Développement et plus de 30 partenaires locaux, le projet de l'ATTISOIR fait partie des 100 Manufactures de proximité retenues par l'Etat¹ en juin 2022.

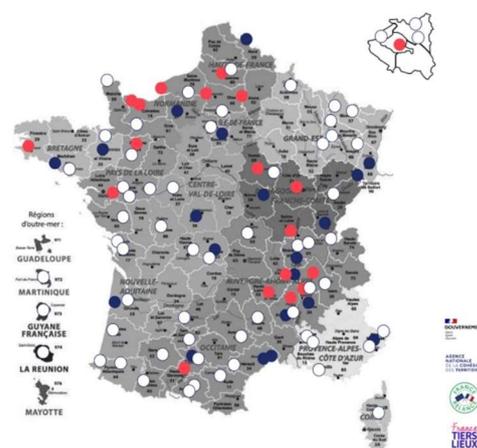
Les Manufactures de proximité sont des Tiers-Lieux, espaces de production et de travail mutualisés, destinés à des communautés de professionnels, représentant diverses filières (*agro-alimentaire, multi-filières, bois, métiers d'art, bois, métal, fabrication numérique, éco-construction, industries culturelles, textile, réemploi, mobilités durables, transition écologique, céramique, châtaignes, chaussures...*).

L'ATTISOIR a pour ambition d'accompagner les entreprises de production vers plus de collaboration dans la fabrication, pour concevoir, prototyper et produire des objets par des procédés d'innovation ouverte ou de co-design. L'objectif est aussi d'accompagner les créateurs d'entreprises dans le lancement de leur activité.

MANUFACTURES DE PROXIMITÉ
Tiers-lieux de production de nos territoires

100
Lauréats

- 20 lauréats vague 1
- 19 lauréats vague 2
- 61 lauréats vague 3



¹ Porté conjointement par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires et par le Ministère délégué à l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique chargé des Petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, l'AMI Manufactures de proximité est opéré par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, à travers le programme Nouveaux Lieux Nouveaux Liens, avec l'appui de France Tiers-Lieux.



Un projet de territoire

Né au cœur du deuxième département le plus boisé de France, l'ATTISOIR est animé par une volonté des acteurs du territoire de soutenir et dynamiser la filière bois à travers la conservation des savoir-faire et de la recherche de nouveaux débouchés.

Avant d'être un lieu, l'ATTISOIR est surtout un « projet collectif » qui se structure autour de 4 idées fondatrices :

- La mutualisation et la collaboration*
- La relocalisation de la production*
- La valorisation des ressources locales*
- La pérennisation des savoir-faire*

Un tiers-lieu de production ouvert aux entreprises

Le projet est un tiers-lieu sous forme associative pouvant devenir à terme une entreprise à part entière.

L'Association agit dans les 5 domaines complémentaires suivants :

- **L'hébergement d'entreprises en proposant des espaces privatifs et en mettant à disposition un espace de production partagé.**
- Le partage et le soutien des projets de conception (design, prototypage, développer une collection...)
- La conception d'une gamme de produits fabriqués en Lozère (nouvelle dynamique sur le territoire avec une gamme de produit en circuit court)
- La sensibilisation du grand public aux métiers du bois et à la valorisation des ressources locales.
- La proposition de formations qualifiantes aussi bien sur des techniques de base, que l'utilisation de matériels numériques ou innovants.

L'atelier sera accessible à deux types d'utilisateurs :

- **Les résidents permanents engagés sur un an et sélectionnés par un comité suite à la candidature de du présent AMI**
- Les utilisateurs occasionnels qui auront accès à l'atelier à la journée, sur une semaine ou sur un mois.

Une communauté à développer

Artisans, makers, passionnés, formateurs, inventeurs... L'ATTISOIR attend d'être nourris des idées et des envies de chacun des acteurs qui souhaite s'y investir, pour développer en réseau leur activité ou tout simplement pouvoir bénéficier d'équipements spécifiques. La Lozère dispose désormais d'un outil qui a déjà fait ses preuves sur de nombreux territoires, à l'instar de lieux tels que [l'Atelier Normand](#) (Caen) ou [le Garage Moderne](#) (Bordeaux) qui fédèrent depuis de nombreuses années toute une communauté d'entrepreneurs.



II. L'Atelier collaboratif

Le lieu

Idéalement situé au centre du territoire, le projet Attisoir va se développer dans un local récent et fonctionnel de 400 m², au sein de la ZAE du Causse d'Auge, dans les locaux annexes d'Astrhalor.



L'Atelier

L'Atelier a été pensé de façon à répondre à des besoins très larges, tels que les tâches les plus courantes des métiers du bois jusqu'à la réalisation de prototypages multi-matériaux et la formation. Dégauchisseuses, scie à format, banc d'assemblage côtoieront dans ce même lieu CNC, imprimantes 3D, Découpe Laser, Logiciels CAO, salle de formation, pour permettre à la communauté de partager, concevoir, tester et produire.

L'Atelier est séparé en deux grands espaces : l'Espace « ETABLIS » et l'Espace « MACHINES » stationnaires.

L'Espace « ETABLIS » sera équipé du matériel mutualisé suivant :

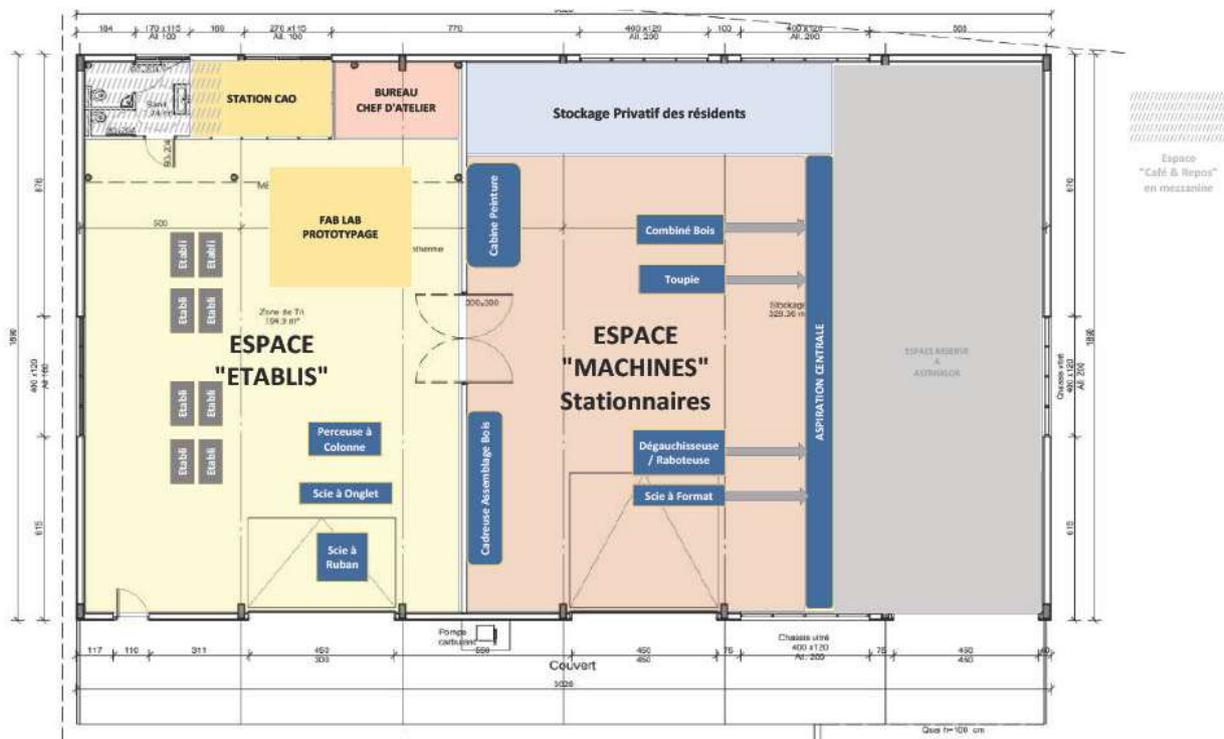
- Etablis de 1m80 par 80cm privatisable
- Scie radiale
- Scie à Ruban
- Perceuse à colonne
- Un espace FabLab (Station CAO, CNC, Imprimante...)
- Sur certaines tâches ponctuelles, le responsable d'atelier pourra aider avec du matériel spécifique (Ponceuse, Affleureuse/Défonceuse, Ponceuse à bande, Fraiseuse, Raboteuse, Scie Plongante, ...)

L'Espace « Machines » stationnaires sera équipé du matériel mutualisé suivant :

- Combiné bois
- Toupie long plateau
- Dégauchisseuse Raboteuse
- Scie à format
- Cadreuse Assemblage Bois
- Système d'Aspiration Central
- Cabine de peinture

Si les lauréats de l'AMI ont des besoins spécifiques en matériel, le comité d'agrément s'engage à évaluer la faisabilité d'un investissement complémentaire pour équiper l'Atelier et ainsi répondre aux besoins des différentes activités des résidents.

Le Plan Prévisionnel de l'Atelier (non contractuel) :



L'Offre « Résident Permanent »

Le présent AMI vise à identifier les entrepreneurs intéressés par une résidence permanente au sein de l'ATTISOIR et qui répondent à la vocation et aux secteurs d'activités par le projet présenté précédemment.

I. Le contenu de l'offre « Résident Permanent »

L'ATTISOIR propose deux types d'offre pour les résidents permanents :

- « Résident Etablis »
- « Résident Machines ».

Le comité d'agrément va sélectionner les résidents permanents qui, en s'engageant sur un an, pourront avoir accès aux deux offres à un tarif privilégié. Les entreprises retenues bénéficieront des services suivants :

Services	Types d'usage	Résident Etablis	Résident Machines
Espace Collaboratif	Un Etabli de 1m80 par 80cm privatisable avec aspirateur dédié	Oui	Oui
Outillage Collectif	<p>Exemple d'outillage collectif mis à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Scie à onglet radiale Festool • Perceuse à colonne • Scie à ruban Hammer N4400 <p>Sur certaines tâches ponctuelles le responsable pourra vous aider avec du matériel spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ponceuse excentrique Bosh pro • Affleureuse / Défonceuse Bosh pro • Ponceuse à bande Bosh pro • Fraiseuse à lamelle (type domino) Bosh pro • Raboteuse Bosh pro • Scie plongeante et rail de guidage Festool 	Oui	Oui
Utilisation des Ordinateurs et du Fablab	<ul style="list-style-type: none"> • 2 Stations fixes CAO double écran 27 pouces - 15 11^{ème} génération, CG 3600 RTX, 16go RAM • Imprimante 3D • Gravure laser • HNC 3825 <p>Accompagnement par le chef d'atelier dans la maîtrise des machines et sur les phases de prototypage (prise en main de FreeCAD, Blender, SketchUp par ex...)</p>	Oui	Oui
Machines Stationnaires	<ul style="list-style-type: none"> • Scie à format FELDER 740S • Dégauchisseuse raboteuse NOVA (SCM) en 520 de large • Toupie long plateau NOVA (SCM) • Combiné bois Hammer C331 • Cadreuse Assemblage Bois • Cabine de peinture • Système d'aspiration central 	Non	Oui
Stockage des outils personnels	Un box privatif pour mise en sécurité et chargement du matériel personnel	Flight Case 400L	Container de 8m3
Stockage Matières Premières	Un espace dédié au stockage de sa propre matière première	Non	Oui (Surface à définir selon le projet)
Accompagnement à la Commercialisation	Mise en valeur sur le site internet Exposition collective sur les salons et foires	Oui	Oui
Valorisation Marque « de Lozère »	Si les critères d'éligibilité sont remplis, les résidents pourront bénéficier de la marque collective « de Lozère » qui entame une démarche d'ouverture aux produits non alimentaires fabriqués en Lozère.	Oui	Oui
Café, Espace repos	Utilisation libre des espaces communs	Oui	Oui

II. Conditions tarifaires des Résidents Permanents

En 2023, L'Attisoir propose deux types de forfait Résident Permanent :

- Le forfait « Résident Etablis » à 150€ HT par mois* (soit 180€ TTC), engagé sur un an.
- Le forfait « Résident Machines » à 300€ HT par mois* (soit 360€ TTC), engagé sur un an.

* Tarif pour une personne. Si une entreprise souhaite faire intervenir plusieurs usagers, elle doit décrire son besoin au comité de sélection afin que ce dernier puisse lui proposer un tarif adapté à son besoin.

Chaque résident devra également adhérer à l'Association en payant **une adhésion de 20€ HT/an** (soit 24€ TTC) et fournir une attestation de responsabilité civile professionnelle.

La période pourra être prolongée à la demande du résident pour une durée supplémentaire de 12 mois, après instruction de la demande par le comité d'agrément.

Ces tarifs seront revus et actualisés chaque année et feront l'objet d'une communication dédiée à destination des résidents. Pour information, l'estimation des tarifs 2024 est indiquée dans la grille tarifaire ci-dessous. En 2024, les tarifs seront plus élevés car l'atelier sera davantage équipé en matériel après un an de fonctionnement.

Dans un premier temps, les charges fixes sont prises en compte dans la redevance mensuelle. Cependant, si par nature, l'activité d'un résident avait des répercussions sur l'équilibre global du projet, une tarification spécifique serait imposée. A titre d'exemple, certains procédés de chauffage (pour plier du bois par ex.) peuvent générer des factures à considérer individuellement.

Grille tarifaire

Adhésion à l'ATTISOIR pour tous les usagers								20€ HT/an ***	Estimation Tarif HT 2024 ***
+ Accès à l'Atelier	Accès Etablis Collaboratifs	Accès Outillages Collectifs	Accès Ordinateurs + Fablab	Accès Machines Stationnaires **	Stockage Outils	Stockage Matière Première	Tarif HT 2023 ***		
Forfait "Etablis"									
1 mois sans engagement	Oui	Oui	Oui	Non	Limité	Non	300 € HT	400 € HT	
1 mois engagé sur 12 mois*	Oui	Oui	Oui	Non	Limité	Non	150 € HT	200 € HT	
Forfait "Machines"									
1 jour	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	80 € HT	100 € HT	
1 semaine (5 jours consécutifs)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Surplus	200 € HT	250 € HT	
1 mois sans engagement	Oui	Oui	Oui	Oui	Limité	Limité	500 € HT	600 € HT	
1 mois engagé sur 12 mois*	Oui	Oui	Oui	Oui	4 m2	Oui	300 € HT	400 € HT	

* Forfait Résident Permanent accessible uniquement après sélection par le comité d'agrément de l'Association

** sous réservation

*** TVA 20% - Tarif HT pour une personne. Si une entreprise souhaite faire intervenir plusieurs usagers, elle doit décrire son besoin au comité de sélection afin que ce dernier puisse lui proposer un tarif adapté à son besoin.

III. Règlement de l'AMI

Objet de l'AMI :

Le présent AMI porte sur l'attribution initiale des premières offres « Résidents permanents » selon les contenus et modalités de mise à disposition définis précédemment.

Eligibilité

- > L'AMI est ouvert à tout porteur de projet privé (entreprises, artisans, association...)
- > L'AMI s'adresse aux personnes morales (entreprises, associations) et physiques (porteur de projet en phase de création, artistes). Les projets portés par les personnes physiques seront étudiés avec une attention à leur dimension ou perspectives professionnelles -> artiste intermittent, salarié en reconversion (accompagné par Pôle emploi par ex.), porteur de projet innovant en phase d'incubation...

Dossier de candidature

Afin de pouvoir étudier et évaluer au plus juste les projets déposés, il est demandé aux candidats de transmettre un dossier de candidature comportant les éléments suivants :

- Formulaire de Candidature complété qui précise :
 - Les coordonnées du candidat (Nom, SIRET, Adresse et Contact)
 - Les souhaits du candidat (Forfait, Date d'intégration, Besoin en surface ou matériels spécifiques...)
 - Une présentation succincte du Projet (maximum 1 Page).
- Extrait Kbis ou statuts de l'entité porteuse (ou présentation de l'entité en cours de création)
- Calendrier prévisionnel du projet
- CV du ou des porteurs de projet
- Attestation de responsabilité civile professionnelle
- Eléments financiers si disponibles (maximum 2 exercices)
- Tous autres éléments que vous jugerez pertinents (Photos, catalogues, site internet, documents plus détaillés sur le projet, ...)

Pour rappel le premier comité de sélection se réunira le **Lundi 15 Mai 2023**. Les autres candidatures seront analysées au fil de l'eau et seront validées au rythme d'un comité tous les deux mois.

Critères d'évaluation

Le nombre de résidents permanents sera limité à un maximum de 10 entreprises locales.

Tous les projets de quelque nature qu'ils soient seront étudiés et évalués par les membres exécutifs de l'AMI avec la même application. Cependant, au regard de la forte demande pour ce type de prestation, le jury attachera une attention toute particulière aux projets :

- s'approchant le plus des vocations et des activités définies précédemment
- motivés par la philosophie collective et collaborative du projet
- portés par des structures cohérentes et adaptées
- pour qui la présence dans l'Attisoir permettrait de passer une étape importante dans l'évolution de son activité (développer une nouvelle offre, atteindre un nouveau marché, développer un prototype important pour la structure...).

Le jury appréciera chaque dossier et retiendra ceux qu'il juge les plus pertinents au regard des conditions énoncées et selon des critères qui restent à sa discrétion.

Calendrier de l'AMI

- > Le présent AMI est ouvert en continu à compter du **Mardi 18 Avril 2023** à minuit.
- > La première vague de candidature se clos **Mercredi 10 Mai 2023**
- > Le premier comité de sélection aura lieu **Lundi 15 Mai 2023** puis se réunira tous les 2 mois pour valider les candidatures au fil de l'eau.

Visite de l'atelier

- > Une visite individuelle de l'atelier peut être proposée à tous les candidats qui le souhaitent sous réserve de disponibilité dans l'agenda des équipes de Lozère Développement.
- > La visite est conditionnée à l'envoi au préalable d'un pré-dossier de candidature (*à minima - Présentation du projet envisagé et Kbis ou statuts de l'entité porteuse si existante*)

Délibération finale

- > Le choix des lauréats sera fait par un comité d'agrément présidé par Mr Robert Aigoïn et composé d'élus et de techniciens des organisations membres de l'association Attisoir et/ou financeurs :

- Lozère Développement
- Conseil Départemental de la Lozère
- CCI de Lozère
- CMA de Lozère
- CA de la Lozère
- Cœur de Lozère

En fonction du profil des candidatures, le comité s'autorise à convier dans le jury des partenaires permettant d'évaluer les projets (Adocc, Manufacture partenaire, Pôle de design...)

- > Les candidats seront prévenus de la décision prise par e-mail dans un délai maximum de 7 jours suivant le jour de la délibération.

Contractualisation

- > Les candidats retenus au terme de l'AMI devront signer le contrat et le Règlement Intérieur de l'Atelier dans un délai maximum de 1 mois à compter de la date de réception de la décision prise, l'informant que son projet est retenu.
- > L'installation dans l'atelier et le paiement des redevances devront débuter dans un délai conforme au contrat signé. Passé cette date, le comité d'agrément se laisse le droit de proposer la mise à disposition à un autre candidat.

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être transmis sous forme électronique dans les délais convenus à l'adresse suivante : v.gatin@lozere-developpement.com

Contacts :

Renseignements
sur l'Appel à Candidature et sur l'Atelier :

Kevin JANVIER
Responsable de l'Atelier
ATTISOIR
POLeN - 12 rue Albert Einstein - 48000 Mende
Tel : 04 66 45 33 00
Mail : k.janvier@attisoir.fr

Dépôt définitif
des candidatures :

Vincent GATIN
Responsable de Lozère Développement
Lozère Développement
POLeN - 12 rue Albert Einstein - 48000 Mende
Tel : 04 66 45 33 00
Mail : v.gatin@lozere-developpement.com